



CERNA, Centre d'économie industrielle  
Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris  
60, bld St Michel - 75272 Paris cedex 06  
Téléphone : (33) 01 40 51 90 91 / 90 71  
Télécopie : (33) 01 44 07 10 46  
E-mail : [cerna@cc.ensmp.fr](mailto:cerna@cc.ensmp.fr)  
<http://www.ensmp.fr/Fr/CERNA/CERNA>

## **L'industrialisation de la filière bois au Cameroun entre 1994 et 1998 Observations, Interprétations, Conjectures**

### **Synthèse**

**Jean-Christophe Carret**  
Sous la direction scientifique de P.N. Giraud et S. Lazarus

Etude réalisée pour :  
Ministère camerounais de l'Environnement et des Forêts,  
financée par la Coopération Française  
Juin 1999

Cette étude a été commandée par le Ministère camerounais de l'Environnement et des Forêts et réalisée par le Cerna, le centre d'économie industrielle de l'Ecole des Mines de Paris. Le Cirad-Forêt a contribué à cette étude en effectuant 27 des 87 enquêtes préliminaires dans les usines de transformation du Cameroun. Elle a été financée par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) du secrétariat d'Etat à la Francophonie et à la Coopération. Les résultats de cette étude ont été rendus publics le 11 juin 1999 à Yaoundé au cours d'un atelier de restitution présidé par son Excellence M. Naah Ondoua, le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun.

L'objectif était de dresser un état des lieux précis de l'ensemble des usines camerounaises de première transformation du bois dans la perspective d'un arrêt total ou partiel des exportations de grumes au 30 juin 1999.

Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et non le donneur d'ordre ni son partenaire financier pour cette étude.

## **1. Les capacités de transformation et les volumes transformés : évolution 94-99**

Le 20 janvier 1994, les députés, en votant la Loi n°94-01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, indiquaient aux exploitants forestiers qu'ils disposaient de cinq années pour se préparer à un arrêt définitif des exportations de grumes. Cette année là, les exportations de grumes s'élevaient à 1,16 million de m<sup>3</sup> de grumes (année fiscale 93/94). 38 usines de première transformation étaient alors en activité. Elles consommaient 1,00 million de m<sup>3</sup> de grumes, saturant à 83 % une capacité de transformation de 1,20 million de m<sup>3</sup>. Elles employaient, sans compter les cadres, environ 4 500 personnes, ouvriers et maîtrise.

Initialement prévue le 20 janvier 1999, soit cinq ans, jour pour jour, après la parution du nouveau code forestier, la mesure d'interdiction devrait prendre effet, en définitive, le 30 juin 1999, soit à la fin de l'année fiscale 98/99 et pourrait être accompagnée d'exemptions provisoires.

Au cours de l'année fiscale suivante, en 99/2000, 66 usines seront en activité, soit 28 de plus qu'en 93/94. Elles consommeront 2,22 millions de m<sup>3</sup>, soit 1,22 millions de plus qu'en 93/94. Leur capacité de transformation sera de 2,68 millions de m<sup>3</sup>, en augmentation de 1,48 million de m<sup>3</sup> par rapport à 93/94. Les 66 usines emploieront 10 400 personnes (ouvriers et maîtrise), soit 5 900 de plus qu'en 93/94. Ces 5 900 emplois directs créés représenteront une masse salariale annuelle brute de 7,3 milliards de Fcfa. Sur la base de la fiscalité forestière actuelle, les 1,22 million de m<sup>3</sup> de grumes supplémentaires consommées par les usines représenteront annuellement 8,5 milliards de Fcfa de recettes fiscales supplémentaires (taxe d'abattage et droits et taxes de sortie sur les grumes consommées par les usines) par rapport à l'année fiscale de référence : 93/94.

L'industrie de transformation du bois au Cameroun sera, en terme de volume de grumes transformées, la première d'Afrique centrale et de l'ouest. En effet, le seul pays à pouvoir être comparé avec le Cameroun est la Côte d'Ivoire. Or, ces dernières années, l'industrie ivoirienne de la transformation n'a guère consommé plus de 2 millions de m<sup>3</sup> par an.

L'augmentation de la capacité de transformation entre 93/94 et 99/2000 est surtout due à la construction de nouvelles usines. Elle se répartit en effet de la façon suivante :

- les 38 usines existantes en 93/94 ont augmenté leur capacité de transformation de 320 000 m<sup>3</sup> pour un investissement de 5 milliards de Fcfa. Parmi ces usines, 9 d'entre elles ont fait l'objet de rachats pour un montant total, investissement compris, de 4 milliards de Fcfa.
- 28 nouvelles usines ont été construites pour une capacité de transformation de 1,15 million de m<sup>3</sup> et un investissement de 34 milliards de Fcfa. Sur ces 28 usines, 15 étaient en construction à la fin de l'année 1998, au moment de l'enquête, et n'entreront en production qu'au début de l'année fiscale 99/2 000.

**Tableau n°1 : Augmentation de la transformation du bois au Cameroun**

Année fiscale	93/94	98/99	99/2 000*	diff. (99/2 000-93/94)
<b>Volume transformé</b> (en millions de m <sup>3</sup> de grumes)	1,00	1,83	2,32	+1,22 (soit annuellement 8,5 milliards de Fcfa de recettes fiscales**)
<b>Capacité de transformation</b> (en millions de m <sup>3</sup> de grumes)	1,20	2,22	2,68	+1,48
<b>Nombre d'usines en activité</b>	38	51	66	+28
<b>Emplois</b> (hors cadres) dans les usines	4 500	8 500	10 400	+5 900 (soit annuellement 7,3 milliards de Fcfa de masse salariale brute)

\* Prévisions.

\*\* Ce sont des recettes fiscales supplémentaires car, comme nous le montre cette étude, les usines construites à partir de 1994, comme celles qui étaient actives avant cette date, consomment toutes, à quelques rares exceptions près, des grumes qui ne peuvent pas être exportées. Ces recettes fiscales proviennent de la taxe d'abatage et des droits et taxes de sortie sur les grumes consommées par les usines sous l'hypothèse que cette augmentation de la récolte n'augmente pas les superficies ouvertes à l'exploitation forestière.

Tel sera le bilan de ces 5 années accordées aux entreprises pour se préparer à un éventuel arrêt des exportations de grumes : construction de 28 usines consommant 1,22 million de m<sup>3</sup> de grumes supplémentaires, distribuant 7,3 milliards de salaires bruts et engendrant 8,5 milliards de recettes fiscales supplémentaires, pour un investissement total de 39 milliards de Fcfa.

La dynamique d'investissement dans l'industrie de transformation au Cameroun entre 1994 et 1998, présente donc deux caractéristiques remarquables :

- 80% d'un investissement total de 48,5 milliards de Fcfa, soit 39 milliards de Fcfa, a été destiné à augmenter la capacité de transformation du territoire national de 122%. Les 20% restant ont été consacrés à augmenter la productivité du travail et le rendement matière dans les usines existantes,
- 78% de l'augmentation des capacités de transformation a été réalisé en construisant de nouvelles usines.

## 2. Caractéristiques des nouvelles usines

L'analyse statistique comparée des caractéristiques des 29 anciennes usines avec celles des 37 nouvelles usines a permis de mettre en évidence deux amorces de changement. L'un concerne la localisation (juridique et géographique) des usines, l'autre leur mode d'approvisionnement en grumes :

- *Montée en puissance des points francs industriels*

31% de capacité de transformation totale du territoire camerounais (2,68 millions de m<sup>3</sup>) sont situées désormais dans des points francs industriels alors qu'aucune usine ne bénéficiait de ce statut avant 1994.

- *Déplacement des usines de la forêt vers la ville*

46% de cette même capacité est située en milieu urbain, raccordée au réseau électrique et reliée au port de Douala par la route goudronnée alors qu'avant 1994 seulement 37% d'une capacité évaluée à 1,2 millions de m<sup>3</sup> était dans cette situation.

- *Désintégration verticale exploitation forestière-transformation*

30% des grumes consommées par les 66 usines de transformation qui seront en activité au début de l'année fiscale 1999/2 000 proviendront du marché local et non de permis forestiers appartenant aux usines. Cette proportion s'élèvera à 50% pour les 39 usines situées en milieu urbain. Cette proportion sera respectivement de 25 et 43% pour les usines construites avant 1994.

La même analyse statistique a aussi mis en évidence trois caractéristiques inchangées :

- *La prédominance des scieries*

85% des grumes seront transformées dans des scieries, qu'elles soient simples, équipées de séchoirs ou dotées d'un atelier de menuiserie industrielle, les scieries simples consommant la moitié du volume de grumes entrant dans les scieries.

- *La transformation des grumes de qualité scierie non-exportable de deux essences*

90% des grumes qui ont été consommées par les usines en état de produire au cours de l'année fiscale 99/2 000 étaient des grumes de qualité « scierie » et 50% des grumes étaient de l'ayous et du sapelli.

- *L'utilisation de matériel d'occasion*

A de rares exceptions près, les investisseurs continuent à construire des usines avec du matériel d'occasion généralement acheté et révisé en Europe.

En revanche, l'analyse statistique a montré qu'il existait des différences importantes des caractéristiques de la transformation en fonction du type de transformation choisi, c'est à

dire selon que l'usine est une scierie simple, une scierie avec séchoirs, une scierie intégrée à un atelier de menuiserie industrielle, une usine de déroulage/contreplaqué ou une usine de tranchage. Ces différences portent essentiellement sur trois facteurs : le rendement matière de la transformation, son contenu en travail (mesuré par le nombre d'ouvriers nécessaires à la transformation de 1000 m<sup>3</sup> de grumes en produit finis), et son intensité en capital (mesurée par la productivité du travail, c'est à dire la valeur ajoutée par employé). Dans l'ordre où nous les avons citées, ces types de transformation ont des rendements matières, des intensités en travail et des intensités en capital croissants. La conséquence de cette triple croissance est que ces usines gaspillent moins de matière première, distribuent plus de salaires par m<sup>3</sup> de grumes transformées et créent plus de valeur ajoutée par employé que les scieries simples.

**Tableau n°2 : rendement matière, contenu en travail et intensité en capital des différents types de transformation**

type de transformation	nombre d'usines	capacité de transformation	rendement matière	nombre d'ouvriers nécessaires à la transformation de 1 000 m <sup>3</sup> de grumes	productivité du travail (million de Fcfa de Va/homme/an)
scieries simples	37	1 162 000	32%	2,46	6,2
scieries avec séchoir	8	313 000	33%	3,13	6,7
scieries intégrées à un atelier de menuiserie industrielle	13	802 000	36%	3,43	8,4
usines de déroulage/contreplaqué	7	360 000	50%	4,95	3,6*
usine de tranchage	1	42 000	55%	8,93	7,3
Ensemble des usines	66	2 679 000	36%	3,03	6,6

NB : \* Cette donnée est anormalement basse. L'échantillon était très faible car seules 4 usines produisaient dont deux pour le marché régional.

Or, il est un changement dans les caractéristiques de la transformation des grumes sur le territoire camerounais que l'analyse statistique a eu du mal à saisir, car il est seulement amorcé : le nombre et la capacité de transformation des scieries avec séchoirs, des scieries intégrées à un atelier de menuiserie industrielle et des usines de déroulage est en augmentation sensible et devrait s'amplifier dans les années à venir en raison de l'existence de nombreux nouveaux projets. Il est par conséquent probable que le rendement matière, le contenu en travail et l'intensité en capital de la transformation au Cameroun augmentent dans les années à venir.

En conclusion, ces 5 années n'ont pas seulement été une période au cours de laquelle la capacité de transformation a augmenté de façon spectaculaire. Elles ont aussi été marquées par des changements dans la localisation et le mode d'approvisionnement des usines et une amorce de changement dans le type de transformation, impliquant une augmentation du rendement matière du contenu en travail et de l'intensité en capital de la transformation.

### 3. Les investisseurs

L'investissement dans la construction de nouvelles usines ou le rachat d'usines existantes a principalement été le fait de trois catégories d'investisseurs : 10 exploitants forestiers qui n'avaient pas d'usines en 1994, 9 exploitants forestiers qui transformaient déjà avant 1994, 9 transformateurs étrangers qui n'étaient pas présents au Cameroun avant 1994. Mais on constate aussi l'arrivée parmi les nouveaux investisseurs de 6 hommes d'affaires camerounais dont le métier d'origine n'est pas l'exploitation forestière.

Quand le nouvel investisseur ne connaît pas, soit le territoire camerounais, soit le métier de la transformation, il prend un risque plus important que l'exploitant forestier-transformateur déjà présent au Cameroun, qui connaît les deux. La réalisation d'un partenariat avec un investisseur complémentaire permet de réduire ce risque. 16 des nouvelles usines ont été construites ou rachetées en partenariat. Elles représentent une capacité de transformation de 562 000 m<sup>3</sup> soit 38 % des capacités de transformation des usines construites ou rachetées après 1994.

Selon la catégorie à laquelle il appartient, les motivations de l'investisseur ont été différentes. Les exploitants forestiers-transformateurs savaient par expérience que la transformation au Cameroun était une activité rentable. Ils ont cependant pour le moment essentiellement investi dans des scieries qui transforment des grumes de qualité « scierie », non exportables. Cette stratégie : les grumes de qualité export ne sont pas transformées, montre que les exploitants forestiers-transformateurs sont quand même restés prudents. Elle explique aussi pourquoi les activités de déroulage et de tranchage ne sont pas encore très développées, car contrairement au sciage, elles transforment des grumes exportables. Elles sont de plus difficilement intégrables à une exploitation forestière : ces qualités de grumes étant relativement rares, il faut s'approvisionner auprès de plusieurs exploitants.

Les exploitants forestiers purs et les transformateurs étrangers non encore présents au Cameroun ont plutôt agi sous la menace d'un arrêt des exportations de grumes. En effet, leur manque de connaissance, soit du métier, soit du territoire, diminue sensiblement, dans un premier temps, la rentabilité de l'investissement et surtout augmente fortement ses risques. La menace d'un arrêt des exportations de grumes ne diminue pas ces risques : la réalisation de partenariats en témoigne. En revanche, elle augmente fortement le risque d'une stratégie qui consiste soit à rester un simple exploitant forestier, soit à ne pas délocaliser au Cameroun une partie de ses activités de transformation.

Tableau n°3 : Les investisseurs dans les nouvelles usines (créées ou rachetées depuis 94)

Type d'investisseurs	Nombre	Contribution* à l'augmentation de la capacité de transformation	Nom de l'actionnaire (ordre alphabétique)
Exploitants forestiers	10	590 000 m <sup>3</sup>	Botiba, Dabaji, Emgoubou, Fotso, Guiguet, Hazim, Karam, Khoury (Pascal), Koupwa, Mba Mba.
Transformateurs étrangers	9	720 000 m <sup>3</sup>	Dassi, Fuzer, Interforêt, Perarnau, Piarottologno, Real Estate, Troughi Tropicali e Segati, Zangherri, Zizzeri.
Exploitants forestiers-transformateurs	10	646 000 m <sup>3</sup>	Bolloré, Coron, Dajelli, Decolvenaere, De Fombelle, Fumagalli, Pasquet, Rougier, Thanry, Wijma
Hommes d'affaires camerounais	6	67 000 m <sup>3</sup>	Ebobo, Kondo Ngah, Momoghe, Pecassa, Peghouia, Takam.
<b>Total</b>	35	2 023 000 m <sup>3</sup>	
<b>dont partenariats</b>	16	562 000 m <sup>3</sup>	

\* « contribution » car les partenariats sont comptés plusieurs fois.

L'arrivée de 25 nouveaux investisseurs dont 19 étaient directement ou indirectement menacés par un arrêt des exportations de grumes indique que la menace d'interdiction a joué un rôle non négligeable dans la forte augmentation des investissements dans l'industrie du bois observée depuis 5 ans. La poursuite significative par les exploitants forestiers-transformateurs de leurs investissements dans ce secteur ainsi que l'arrivée d'hommes d'affaires camerounais montre de plus que ces investissements sont rentables. Le choix effectué par tous ces investisseurs de transformer en scierie des grumes qui ne sont pas exportables et ainsi de continuer à exporter les grumes de qualité « export » confirme néanmoins l'existence d'un risque important associé à l'investissement dans la transformation. Un éventuel arrêt des exportations de grumes favoriserait sans aucun doute l'installation d'usines utilisant les grumes de qualité « export », notamment les usines de déroulage et de tranchage.

#### 4. Perspectives à moyen terme de l'arrêt des exportations de grumes

L'arrêt des exportations de grumes ou « *log ban* » est une mesure qui, quand elle est prise par un pays producteur de bois tropicaux, est fréquemment critiquée sévèrement en raison des coûts économiques directs – pertes de recettes fiscales – et indirects – gaspillage de matière première – qu'elle peut engendrer pour le pays.

On a raison de considérer que si la mesure d'arrêt des exportations de grumes fait perdre durablement des recettes fiscales à l'Etat et conduit à la construction d'usines qui gaspillent la matière première, c'est une politique d'industrialisation dont le coût économique est très élevé. Mais on a tort de penser que ce sont là des conséquences inévitables de l'arrêt des exportations de grumes. Cette étude montre, à notre avis, que ces conséquences négatives pourraient être évitées à terme au Cameroun. En effet, l'arrêt des exportations de grumes est nécessaire pour inciter les industriels à prendre le risque d'investir pour transformer localement les grumes auparavant exportées, mais ces investissements sont suffisamment rentables pour ne pas exiger une protection permanente de l'industrie de transformation au Cameroun. Les perspectives à moyen terme sont les suivantes :

- *Les capacités de transformation vont continuer à augmenter*

A moyen terme, l'augmentation de la capacité de transformation permettra d'absorber les grumes qui étaient auparavant exportées. En effet de nombreux projets sont à l'étude. L'enquête a permis d'en recenser 14, mais ils sont certainement beaucoup plus nombreux car il n'a pas été possible de recenser les projets de tous les exploitants forestiers ni de tous les transformateurs étrangers.

De plus, l'arrêt des exportations de grumes devrait rassurer les investisseurs potentiels et les décider à construire ces nouvelles usines en projet, parmi lesquelles se trouvent plusieurs usines de déroulage et quelques usines de tranchage.

- *Les recettes fiscales pourraient retrouver leur niveau antérieur à l'arrêt des exportations*

Un calcul simplifié effectué dans cette étude montre, à partir de l'exemple d'une scierie simple, qu'une augmentation de 5,5 points du taux des droits et taxes de sortie sur les grumes consommées par les usines, soit un passage de 3,5% à 9% de la valeur mercuriale, permettrait, à moyen terme d'obtenir des recettes fiscales équivalentes à celles d'avant l'éventuel arrêt des exportations de grumes.

Pour compenser cette augmentation de la pression fiscale, les usines auraient fondamentalement deux possibilités : augmenter leur rendement matière ou diminuer leur coût de façon, c'est à dire augmenter la productivité des facteurs capital et travail. Elles auront aussi la possibilité de combiner les deux efforts. De toute évidence, il devrait être beaucoup plus facile d'augmenter le rendement matière que de diminuer le coût de la transformation. En effet, après l'arrêt des exportations de grumes, 40 % des grumes qui alimenteront les usines seront des grumes de qualité export. Le rendement matière, donc la rentabilité, devrait, sans investissement supplémentaire, augmenter de manière significative. Toute la question est de savoir s'il augmentera suffisamment pour compenser l'augmentation de la fiscalité forestière ou s'il restera un effort « résiduel » à accomplir de façon soit à améliorer encore plus le rendement matière, soit à augmenter la productivité des autres facteurs. Si tel était le cas, comme c'est probable, cet effort « résiduel » nous semble réalisable pour deux raisons :

- Les usines les plus récentes n'ont pas encore entièrement parcouru leur courbe d'apprentissage, c'est à dire que, sans investissement supplémentaire, elles doivent pouvoir augmenter le rendement matière et la productivité du travail et du capital.
- Il est toujours possible de réaliser de nouveaux investissements soit pour augmenter le rendement matière (par exemple un atelier de menuiserie industrielle puisque nous avons vu que ces usines avaient un rendement matière moyen de 36% alors que celui des scieries simples n'est que de 32%), soit pour augmenter la productivité du travail (par exemple une scie de tête plus rapide). Les investisseurs seraient d'ailleurs incités à le faire si le taux de la taxe à l'export augmente.

A notre avis, ces deux points (le calcul de l'augmentation « mécanique » du rendement matière qui résulterait de l'utilisation d'un certain pourcentage de grumes de qualité export et la possibilité d'augmenter le rendement matière et la productivité du travail soit grâce à l'apprentissage, soit grâce à de nouveaux investissements) devraient être discutés sérieusement avec les directeurs d'entreprises.

Toujours est-il que ce calcul montre qu'il est tout à fait envisageable d'augmenter le taux des droits et taxe de sortie sur les grumes consommées par les usines au Cameroun. Il est donc possible que dans quelques années, le Cameroun retrouve un niveau de recettes fiscales identique à ce qu'il était avant une interdiction même totale d'exporter des grumes. La raison de fond en est que les usines qui ont été construites et qui seront construites au Cameroun n'ont pas besoin, pour être rentables, d'être durablement « protégées ».

Il faudra évidemment, mais cette discussion est prématurée, songer à différencier l'augmentation du taux des droits et taxe de sortie selon les trois catégories d'essences.

- *Une politique forestière et industrielle est indispensable*

A moyen terme, en cas d'un arrêt des exportations de grumes, le principal problème de l'Etat n'est donc pas la chute de la récolte ni la baisse des recettes fiscales. L'arrêt des exportations de grumes nécessiterait en revanche que l'Etat intervienne pour réguler et orienter le développement de l'industrie de transformation au Cameroun. Il faudrait notamment veiller à ce que les prélèvements restent compatibles tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif avec les objectifs de la politique d'aménagement durable de la forêt camerounaise.

La localisation et la concentration des usines dans les régions urbaines du Cameroun pourraient en effet introduire des déséquilibres dans la répartition des activités d'exploitation forestière sur le territoire national risquant ainsi d'appauvrir rapidement la ressource forestière dans certaines régions.

L'approvisionnement croissant des usines de transformation sur un marché local (affaiblissement de l'intégration verticale exploitation-transformation) pourrait poser des problèmes de coordination entre les besoins de ces usines et l'ouverture des forêts à l'exploitation forestière.

Un réel problème d'adéquation entre l'exploitation forestière et la transformation pourrait donc se poser. La transformation locale, en permettant d'exploiter des grumes non exportables, autorise une intensification du prélèvement à l'hectare qui est normalement favorable, en réduisant les surfaces parcourues pour le même volume exploité, à la gestion durable des forêts. Mais le développement de cette industrie de transformation connaît une dynamique telle qu'il est désormais indispensable de vérifier que, localement et pour l'ensemble du territoire camerounais, elle reste compatible avec des prélèvements assurant une gestion durable de la ressource forestière.

Il est donc recommandé au gouvernement de suivre attentivement ces questions et d'élaborer, si cela s'avère nécessaire, une politique industrielle pour y faire face. Puisqu'il dispose désormais d'une information exhaustive sur les usines de transformation, il lui est en particulier recommandé d'actualiser en permanence cette information et d'établir des indicateurs de suivi des questions mentionnées ci-dessus.

## 5. La période de transition

- *Situation prévisible en 1999/2000*

En 98/99, les exportations de grumes devraient se situer, si la tendance du premier semestre se confirme, aux alentours de 1,2 million de m<sup>3</sup>, soit un recul significatif par rapport aux années 96/97 et 97/98 au cours desquelles plus de 1,5 million de m<sup>3</sup> ont été exportés.

En 99/2000, la mise en route des usines actuellement en construction permettra à l'industrie de transformation d'absorber, dans le meilleur des cas, 400 000 m<sup>3</sup> de grumes supplémentaires et de créer 1 800 emplois supplémentaires représentant une masse salariale annuelle brute de 1,73 milliards de Fcfa.

En cas d'arrêt total des exportations de grumes le 30 juin 1999, il y aurait donc, a priori, une chute de la récolte de 800 000 m<sup>3</sup> en 99/2000. 1 270 emplois directs en exploitation forestière représentant une masse salariale annuelle brute de 1,27 milliard de Fcfa seraient ainsi supprimés. L'arrêt des exportations de grumes ferait perdre au gouvernement 21,5 milliards de Fcfa de recettes fiscales.

L'augmentation de la consommation de grumes dans l'industrie de transformation ne rapportera que 2,65 milliards de Fcfa de recettes fiscales supplémentaires. Ces recettes proviennent quasi exclusivement des taxes forestières (taxe d'abattage et droits et taxes de sortie) supportées par les grumes consommées par les usines. Les autres recettes fiscales engendrées par ces nouvelles usines seront en effet faibles. La Tva est a priori remboursable, la production de ces usines étant majoritairement exportée. Une nouvelle usine ne fait pas de bénéfices comptables et n'est donc pas soumise à l'impôt sur les bénéfices. Le différentiel entre les impôts sur les salaires des employés nationaux et expatriés gagnés dans les nouvelles usines et ceux perdus dans l'exploitation forestière représentera moins de 200 millions de Fcfa. Par conséquent, on peut considérer que les recettes fiscales autres que la fiscalité forestière ne changent pas significativement le bilan fiscal.

**Tableau n°4 : Conséquences immédiates de l'arrêt des exportations de grumes en 99/2000  
(par rapport à 98/99)**

	Volume de grumes en m <sup>3</sup>	Recettes fiscales en milliard de Fcfa	Emplois	Masse salariale en milliard de Fcfa
<b>Exportation des grumes</b>	-1 200 000	- 21,5	-1 900	-1,9
<b>Transformation des grumes</b>	+ 400 000	+ 2,65	+1 800 (industrie de transformation) + 635 (exploitation forestière)	+2,35
<b>Bilan</b>	- 800 000	- 18,85	+535	+0,45

- *Mesures d'accompagnement pendant la période de transition*

Le gouvernement pourrait temporairement autoriser les exportations en grumes des essences à promouvoir ou attribuer des quotas d'exportation pour diminuer la perte de recettes fiscales. Il faudrait cependant être attentif à ce que ces mesures d'accompagnement n'entravent pas le processus d'industrialisation en cours.

L'analyse effectuée dans cette étude des différentes mesures d'accompagnement possibles conduit à recommander au gouvernement camerounais d'autoriser temporairement

l'exportation des essences à promouvoir. Un volume de 300 000 m<sup>3</sup> de grumes exportées lui rapporterait environ 2,5 milliards de Fcfa.

Il pourrait aussi, mais cela devrait être discuté avec les entreprises, autoriser temporairement un quota d'exportation de 150 000 m<sup>3</sup> de grumes d'ayous. Les entreprises exporteraient les meilleures qualités d'ayous, c'est à dire l'ayous destiné au déroulage. Si le gouvernement annonçait que ce quota est seulement temporaire et qu'il sera supprimé quand de nouvelles usines de déroulage auront été construites, cela ne devrait pas gêner la dynamique d'investissement en cours dans ce secteur d'activité. Cette option rapporterait au moins 3 milliards de Fcfa de recettes fiscales à l'Etat.

Avec ces deux mesures d'accompagnement, l'Etat aurait donc la possibilité de diminuer la perte de recettes fiscales de 5,5 milliards, c'est à dire de la ramener à 13 milliards de Fcfa pour l'année 99/2 000, sans pour autant remettre en cause la poursuite des investissements dans l'industrie de la transformation.

Répetons cependant qu'à terme les recettes fiscales pourraient retrouver leur niveau précédant en augmentant de 5,5 points le taux moyen actuel des droits et taxes de sortie sur les grumes consommées par les usines. L'augmentation du rendement matière et de la productivité qui permettrait aux usines de compenser ce surcoût et de maintenir leur rentabilité apparaît, en effet, modérée et réalisable. La perte transitoire de recettes fiscales s'analyse alors comme le prix à payer pour inciter les industriels à transformer localement les grumes aujourd'hui exportées. Elle serait compensée en quelques années par le flux permanent de valeur ajoutée locale engendré par l'industrialisation.

## Annexe : Carte et tableau des usines

87 usines ont été recensées par les enquêteurs. Il est fort probable qu'il subsiste encore quelques omissions notamment pour les usines situées dans les grandes villes comme Douala ou Yaoundé, mais certainement aucune unité d'envergure n'a été oubliée. Cet inventaire n'est donc pas encore parfait. Il constitue cependant un net progrès par rapport aux informations dont disposait l'administration forestière jusqu'à présent.

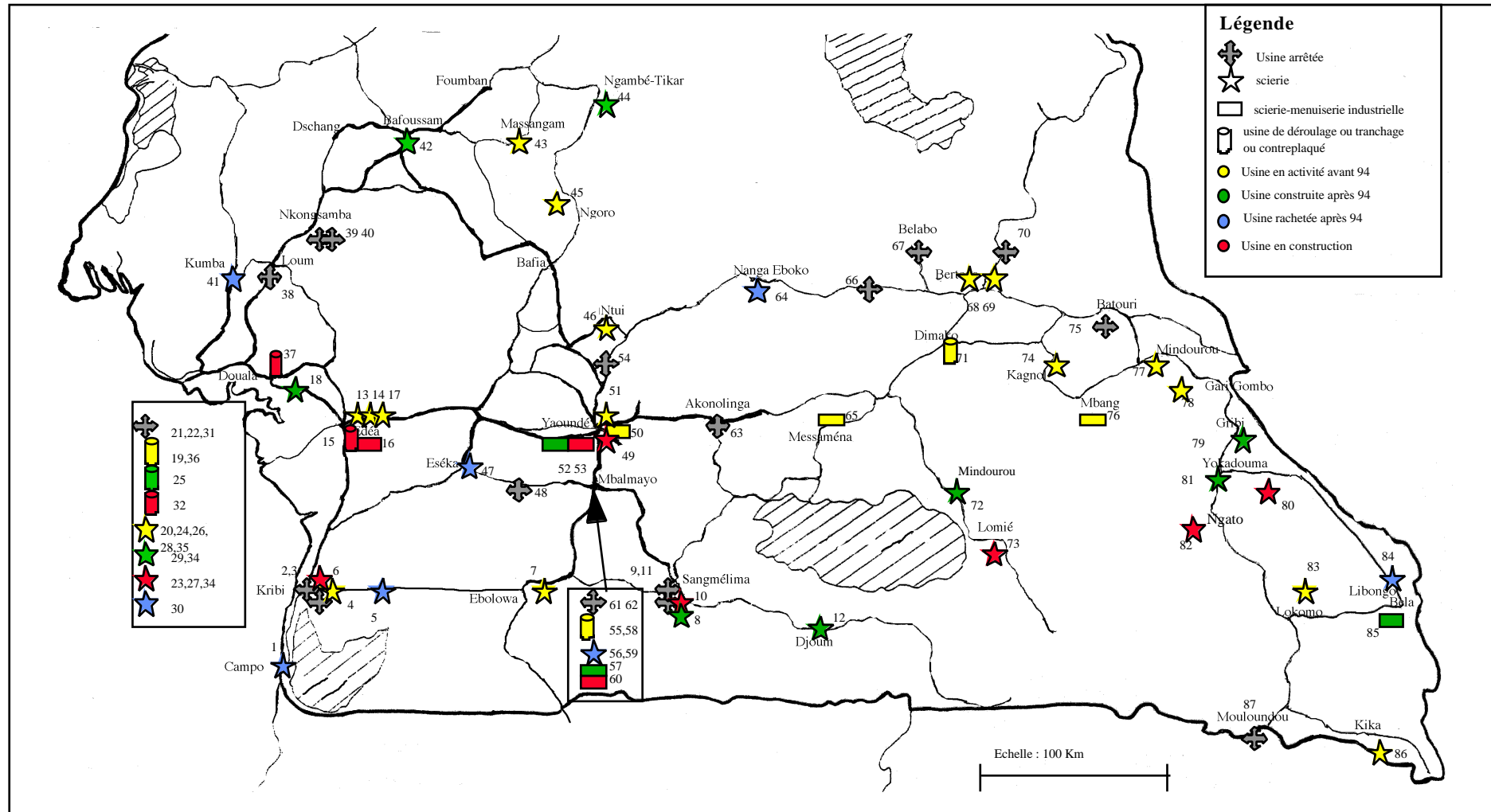
Sur ces 87 usines, 21 étaient arrêtées au moment de l'enquête. Parmi les 66 usines en état de produire, 38 existaient avant 1994. Entre-temps, 9 de ces usines ont fait l'objet de rachats. Après 1994, 28 constructions d'usines nouvelles ont été lancées. Au moment de l'enquête, 13 de ces nouvelles usines produisaient. Les 15 autres étaient soit encore dans la phase de construction soit dans la phase d'installation et de réglage des machines.

La figure n°1 localise les 87 usines. Trois types de transformation sont figurés sur la carte : le sciage (étoile), le sciage et la menuiserie industrielle (rectangle) et le déroulage, le tranchage et le contre-plaqué (cylindre).

Les usines construites ou rachetées avant 1994 apparaissent en jaune, les usines rachetées après 1994 en bleu, les usines construites après 1994 et produisant fin 98 en vert et les usines en construction au moment de l'enquête, en rouge.

Chaque usine est repérée sur la carte par un numéro. Le tableau n°1, placé à la suite de la carte indique le nom de l'usine correspondant au numéro ainsi que sa capacité de transformation et le nombre d'équipes qui travaillent dans l'usine.

Les routes goudronnées sont figurées en gras pour les distinguer des pistes en terre battue.



Douala/Yaoundé : 250 km	Yaoundé/Bertoua : 350 km
Douala Bafoussam : 270 km	Yaoundé/Sangmélima : 175 km
Bafoussam/Ngambé Tikar : 170 km	Bertoua/Yokadouma : 300 km
Douala/Campo : 240 km	Yokadouma/Kika : 280 km

Source : enquête Cerna, 1998

Tableau n°5 : Liste des usines répertoriées sur la carte

	Acronyme	Signification	Village/ville	A	CV94	RA94	CA94	EC	D	Ct	Ne	
1	HFC	La Forestière de Campo	Campo				1			94	65	2
2	SOGENIC	?	Kribi	1							0	
3	SICO	?	kribi	1							0	
4	WIJMA Industrie	(-)	Bidou II-Kribi		1					80	70	2
5	CFK	Compagnie forestière de Kribi	Akom I-Kribi				1			96	15	2
6	MMG	Mbah Mbah Georges	Kribi					1		98	18	2
7	DNK	Dimitri Nicolas Karayannis	Ebolowa		1					72	18	2
8	SIBM	Société Industrielle de Bois de Missoko	Sangmélima		1					93	12	2
9	SFDL	Société Forestière du Dja & Lobo	Sangmélima Mvoutessi	1						88	0	
10	SEFIC	?	Sangmélima					1		98	30	2
11	VALBOIS	(-)	Sangmélima	1							0	
12	SID	société industrielle de Djoum	Djoum					1		96	60	2
13	GHS	Grumes Hydraulique du Sud	Malimba-Edéa			1				94	24	2
14	GSE	Grande Scierie d'Edéa	Edéa	1						92	0	1
15	Mafrique international	(-)	Edéa					1		98	0	
16	Parquet-Cam	Parquets du Cameroun	Edéa					1		98	6	1
17	Scierie Songué	(-)	Edéa		1					90	2	1
18	Madex Cameroun	(-)	Missolé-Edéa					1		95	1,5	2
19	ALPICAM	Alpi-Cameroun	Bonabéri-Douala		1					77	120	3
20	BTA	Bois tropicaux africains	Bassa-Douala		1					92	50	2
21	CFI	Cameroon forest industries	Douala	1							0	
22	CTI	Cameroon timber industries	Douala	1							0	
23	CIBEC	Compagnie industrielle & commerciale des bois exotiques	Bonabéri-Douala					1		97	24	2
24	DESIGN	(-)	Bassa-Douala		1					79	10	1
25	IB-CAM	Industrielle des Bois du Cameroun	Bojongo-Douala					1		96	60	3
26	INTERBOIS	(-)	Bonamoussadi-Douala		1					89	8	1
27	CALCO	?	Douala					1		98		
28	SDG	Sciages, débitages des grumes	Bassa-Douala		1					75	4	1
29	SEEF- industrie	Société d'exploitation des établissements De Fombelle	Bassa-Douala					1		94	22	2
30	Propalm	(-)	Bassa-Douala				1			94	50	2
31	GSC	Grande scierie du Cameroun	Douala	1							0	
32	SEFICAM	?	Bonabéri-Douala					1		97	12	
33	SFHS	Société forestière Hazim-scierie	Bonabéri-Douala					1		95	60	2
34	?	?	Douala-port					1		98		
35	SIBT	Société industrielle des bois tropicaux	Bonabéri-Douala		1					92	6	1
36	UNALOR	Union allumetière équatoriale	Douala		1					73	5	1
37	PLACAM	Placages du Cameroun	Douala					1		98	60	
38	Scierie de Loum	(-)	Loum-Mbanga	1							0	
39	SICAB	?	Nkongsamba	1							0	
40	SEFIL	?	Manengolé	1						91	0	
41	STIK	Transformation intégrée de Kumba	Kumba				1			98	45	2
42	SCTCB	Société Camerounaise de Transformation & de Commercialisation du Bois	Bafoussam					1		97	30	3
43	SEFN	Société d'Exploitation Forestière du Noun	Massangam		1					74	48	2
44	SFHNT	Société Forestière Hazim-Ngambé Tikar	Ngambé Tikar					1		95	25	3
45	EFMK	Exploitation Forestière Miguel Khoury	Ngoro		1					74	30	2

46	SABM	Société Africaine des Bois du Mbam	Biakoa - Ntui		1			78	13	2
47	TTS Cameroun	Transformation tropicale du Sud	Eséka			1		97	25	2
48	MAKAK	(-)	Makak	1					0	
49	CAMSAW	Cameroon Sawmill	Yaoundé				1	98	12	
50	EGTF Coron	Entreprise générale des travaux forestiers	Yaoundé		1			74	40	2
51	SAB	Société Africaine des ois	Yaoundé		1			88	35	1
52	TIB	Transformation Intégrée du Bois	Yaoundé				1	98	84	2
53	Patrice Bois	(-)	Yaoundé				1	98	150	3
54	Yannakos Balanos	(-)	Obala	1					0	
55	SN-COCAM	Société nouvelle de contreplaqués du Cameroun	Mbalmayo		1			90	72	2
56	PK-STF	Pascal Khoury Scierie Forêt Transport	Mbalmayo			1		96	28	2
57	IBC	Industrie du bois camerounais	Mbalmayo				1	95	60	3
58	Ecam-placages	Compagnie d'exploitation industrielle du Cameroun	Mbalmayo		1			78	42	3
59	CAFOREX	Cameroon Forestry Exploitation	Mbalmayo			1		96	7	2
60	EBIC	Entreprise des bois industriels du Cameroun	Mbalmayo				1	98		
61	scierie d'Oyak	(-)	Mbalmayo	1					0	
62	?	?	Mbalmayo	1					0	
63	SABE	?	Akonolinga	1					0	
64	IFC	?	Nanga Eboko			1		98	40	2
65	Pallisco	(-)	Messaména		1			74	42	2
66	EFOM	Entreprise forestière Mvongo	Mengué bibé	1					0	
67	SOFIBEL/SC AF	Société forestière et industrielle de Bélabo	Bélabo	1					0	
68	SOCAFI	Société camerounaise forestière et industrielle	Bertoua		1			82	10	2
69	SIBOIS	?	Bertoua		1			92	6	1
70	EFC	?	Bertoua	1					0	
71	SFID	Société forestière et industrielle de la Doumé	Dimako		1			73	43	2
72	CIFM	Centre industriel et forestier de Mindourou	Mindourou (Haut-Nyong)				1	96	15	1
73	SFHS-L	Société forestière Hazim scierie-Lomié	Lomié				1	98	54	2
74	J. Prenant	(-)	Kagnol		1			88	39	2
75	STBK	?	Batouri	1					0	
76	SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé	Mbang		1			87	150	2
77	GRUMCAM	Grumes du cameroun	Mindourou (Kadéi)		1			91	48	3
78	SFIL	Société forestière et industrielle de la Lokoundjé	Gari-Gombo		1			91	90	2
79	CIBC	?	Gribi				1	96	50	2
80	CFC	?	Yokadouma				1	98	45	2
81	CFE	Compagnie forestière de l'Est	Yokadouma				1	95	72	2
82	SFCS	Société Forestière de Commerce et de services	Ngato				1	98	72	2
83	SEBC	Société d'exploitation des bois du Cameroun	Lokomo		1			91	110	2
84	SEBAC	Société d'exploitation des bois d'Afrique centrale	Béla			1		96	36	2
85	SEFAC	Société d'exploitation forestière et agricole du Cameroun	Libongo				1	94	130	2
86	SIBAF	Société industrielle des bois africains	Kika		1			85	71	2
87	SOTREF	Société tropicale d'exploitation forestière	Mouloundou	1					0	

Source : enquête Cerna, 1998.

#### Légende

A : usine arrêtée, CV94 : usine construite avant 1994, RA94 : usine rachetée après 1994, CA9 : usine construite après 1994 et produisant en 1998, EC : usine en construction fin 1998, D : date de construction ou de rachat de

l'usine. Ct : capacité annuelle de transformation de l'usine en milliers de m<sup>3</sup> de grumes compte tenu du nombre d'équipes de travail utilisées par l'usine, Ne : nombre d'équipe de travail utilisée par l'usine en 97/98.